



---

## Procès-verbal

### Séance du Conseil Communal de Bottens

**7 octobre 2019**

20h00

Présidence : Graber Annelise

#### 10 **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentations de Madame Sandra Monteleone et de Monsieur Florian Tzaut.
5. Préavis N° 2019-10 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2020-2021.  
*-Commission des finances*
6. Préavis N° 2019-11 relatif à la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019.  
*- Commission des finances*

#### 20 7. Propositions individuelles et divers.

30

---

*Madame la Présidente*

Salue la Municipalité in corpore ainsi que Madame Joanna Bocksberger, boursière communale et Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal. Elle salue également les personnes du public.

**Appel**

Excusés :

- Bailly Sébastien
- Fontaine Nicolas
- Grisendi Adrien
- Martin Nicolas
- Métraux Jean-François
- Moret Céline
- Panchaud Christophe
- Panchaud Fabien
- Schärli Emmanuelle
- Vulliamy Alexandre
- Wyler Françoise

Absents :

- Allaz Sébastien
- Artibani Gaston
- Longchamp Georges

40

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

**Ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019**

---

*Monsieur Bertrand Clot*

50

A la page 12, lorsque je rappelle que les écoles peuvent percevoir jusqu'à CHF 16.- de participation journalière des parents pour les camps obligatoires, il faudrait préciser **qu'il s'agit du montant équivalent aux repas**.

---

*Monsieur Claude Diday*

A la page 14, il faudrait modifier la première phrase de mon intervention pour une meilleure lecture : Le budget est un outil de travail. **C'est l'expression financière** d'une politique ou d'une stratégie menée en avant.

Au point 8, élections statutaires, il faudrait ajouter « par acclamation » : Les personnes sont élues tacitement **par acclamation**.

**Vote**

60

- Oui : 28
- Non : 0
- Abstention : 0

**Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 tel que modifié est accepté.**

## 2. Communications du bureau du Conseil Communal

---

*Madame la Présidente*

### Démissions

70 Le 8 mai dernier, nous avons reçu la démission de Monsieur Marc Unverricht. La lecture de sa lettre de démission vous a été faite lors de la séance du Conseil du 20 mai 2019. Madame Brigitte Huber, première sur la liste des viennent-en-suite ayant dû refuser de siéger pour des raisons professionnelles, nous allons procéder à l'assermentation de Madame Sandra Monteleone.

Le 2 juillet dernier, nous avons reçu la démission de Monsieur Jesper Honig Spring pour cause de déménagement dans une autre commune. Nous allons procéder à l'assermentation de Monsieur Florian Tzaut, suivant sur la liste des viennent-en-suite.

Donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jesper Honig Spring.

### Fiches d'indemnités

Le préavis communal N° 2018-07 relatif aux indemnités du Conseil communal pour la fin de la législature 2016-2021 a été accepté lors de la séance du 24 septembre 2018. Le nouveau barème est en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

80 Les nouvelles fiches d'indemnités sont à utiliser pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. La fiche pour les commissions ad'hoc sera transmise en même temps que le préavis. Elle doit être signée par tous les membres de la commission et rendue en même temps que le rapport.

La Commission des finances, la Commission de gestion et le journaliste doivent compléter leur propre fiche d'indemnité.

### RC501 Route Cugy – Bottens

90 Faisant suite à l'interpellation et à la pétition « pour une fermeture raisonnée et raisonnable de la RC501 » signées par plusieurs membres du conseil, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a organisé une rencontre avec les signataires et la Municipalité à la salle du Conseil de Bottens le 16 juillet 2019.

La majorité des membres du Conseil était présente et un procès-verbal a été rédigé par Madame Kalbfuss. Il sera distribué à la fin de cette séance. Pour rappel, il s'agissait d'une séance hors conseil et nous ne procéderons pas à l'adoption de ce procès-verbal.

Notre objet est porté à l'ordre du jour de la commission des pétitions du Grand Conseil ce jeudi 10 octobre 2019. Monsieur Clot sera accompagné par deux municipaux, un membre du Conseil et moi-même.

### A titre personnel

Ne connaissant pas tous les membres du Conseil par leur nom, si vous êtes désigné par un geste de la main, vous êtes prié de bien vouloir vous présenter par votre nom.

---

### 3. Communications de la Municipalité

---

*Monsieur le Syndic*

Les travaux sur la route de Froideville sont terminés. Nous allons entreprendre une campagne de mesures de la vitesse sur cet axe afin d'analyser si d'autres dispositions doivent être prises afin de la limiter.

110 Nous avons reçu quelques plaintes de personnes qui regrettent vivement le choix des nouveaux véhicules des transports publics lausannois (TL) par rapport à leur hauteur et au bruit. Des voyeurs peuvent regarder les gens dans leur jardin. Nous ne sommes pas maîtres de ce dossier.

La grue de l'entreprise Pittet Construction SA sera démontée au plus tard fin octobre et remplacée par d'autres moyens de manutention. Nous allons communiquer cette information aux opposants.

Les travaux de la route reliant Bottens à Cugy (RC501) sont confirmés selon le planning suivant : 8 mois de fermeture de la route, 4 mois d'ouverture et 8 mois de fermeture. Une séance d'information sera organisée une fois que toutes les procédures au Grand Conseil seront terminées. Nous vous tiendrons informés.

120 Les directives concernant la taille des haies et des arbres sont disponibles sur le site de la commune.

---

*Madame Carine Delpierre*

La journée « coup de balai » organisée par la société locale Bott'animation qui s'est déroulée samedi 5 octobre 2019 a rencontré un grand succès malgré la fraîcheur automnale et la pluie. Une trentaine de bénévoles, dont 20% d'enfants, ont ramassé 37kg de déchets au bord des routes. Merci à Monsieur Allaz et l'équipe des boulangers sympas pour les pizzas.

Pour rappel, si vous êtes intéressés à rejoindre Bott'animation vous pouvez contacter Monsieur David Vergères.

130 Le 16 août dernier nous avons reçu l'autorisation de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour que Croc'Lionceaux soit reconnue comme une unité d'accueil pour écolier (UAPE) officielle. Lorsque vous entendez des bruits disant que notre UAPE n'est pas légale, il faut expliquer que c'est une vraie UAPE qui est hors réseau. Merci à Madame Joëlle Cossetto Chapuis et son équipe ainsi qu'à toutes les personnes qui nous font confiance.

---

*Madame Patricia Riva*

Trois lampadaires En Daillens ont été remplacés par des luminaires LED.

Nous avons mis au budget de cette année le traitement des mauvaises herbes avec une machine à vapeur. Après 3 passages et en accord avec Monsieur Nik Binggeli, employé communal, nous avons décidé de ne pas reconduire l'expérience car les résultats ne sont pas assez convaincants. Nous avons mis en place un agenda avec des dates clés pour l'entretien du cimetière.

140 Notre station d'épuration des eaux usées (STEP) date de 1979. Le bureau d'ingénieur Holinger SA a mené une étude de régionalisation de 2016 à fin 2017 avec l'aide de la Direction générale de l'environnement (DGE). 9 communes sont concernées par ce projet.

En janvier 2018, les communes ont eu la présentation des résultats de l'étude. D'un point de vue financier, pratique et logistique, la meilleure solution est la régionalisation. La Municipalité a décidé d'adhérer au projet pour le moment mais c'est le Conseil qui prendra la décision finale. Fin 2018, un comité de pilotage (COPIL) a été formé avec un représentant municipal par commune. Le bureau d'ingénieur Holinger SA a été mandaté comme bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO).

Le COPIL (dont fait partie Madame Riva) a mis sur pied 2 commissions :

- 150
- Technique et foncier (présence de Madame Riva)
  - Finance et juridique

Le raccordement à la nouvelle STEP est prévu pour 2025. Le nom de l'association intercommunale sera « Association STEP Echallens Talent » (ASET).

Le COPIL a rédigé les statuts de la future association intercommunale et les communes ont déjà dû donner leur avis pour affiner le projet. Le bureau du Conseil va nommer une commission ad'hoc qui devra faire un rapport sur ces statuts. Les membres de cette commission devront se rendre à une séance d'information (ouverte à tous) : Le 26 novembre 2019 à 19h00 à Villars-le-Terroir ou le 3 décembre 2019 à 19h00 à Bottens.

---

*Madame la Présidente*

- 160
- Comme vous l'avez compris, le bureau du Conseil va nommer une commission ad'hoc et informer les personnes concernées tout prochainement.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Le Chlorothalonil est une substance qui fait débat dans les médias depuis quelques mois. Il s'agit d'une substance détectée dans l'eau depuis plus de 10 ans et qui a été considérée comme nocive seulement depuis le milieu de cette année.

- 170
- Nous avons reçu une communication de la part de notre fournisseur d'eau, l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE), expliquant que des analyses sur la qualité de l'eau distribuée par l'AIAE se font régulièrement. Lorsque le Comité de direction a eu connaissance de résultats d'analyses présentant un dépassement des teneurs autorisées en Chlorothalonil, il a pris toutes les mesures afin de se mettre en conformité et de livrer de l'eau respectant les exigences légales. Ces mesures ont consisté à détourner les sources présentant des valeurs trop importantes en Chlorothalonil dans le but qu'elles n'alimentent plus le réseau d'eau potable de l'AIAE.

Actuellement, l'approvisionnement de toutes les communes membres de l'AIAE répond aux normes de qualité en vigueur à ce jour. A l'avenir, de nouvelles analyses seront effectuées sur le réseau afin de s'assurer que l'eau livrée aux communes réponde aux exigences légales. En cas de nouveaux dépassements, les dispositions nécessaires seront prises immédiatement.

- 180
- Les contrôles effectués à Bottens ces derniers mois n'ont absolument pas donné de résultat positif au Chlorothalonil. Il est évident que si nous venions à avoir l'ombre d'un doute, nous communiquerons immédiatement.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

190 Nous avons constaté une fuite d'eau assez conséquente aux Placettes. Les tuyaux étaient très vieux et en mauvais état. L'eau coulait sous l'escalier d'entrée et allait jusque dans la cave. N'ayant pas de débit dans ce bâtiment et en cherchant des solutions, nous avons décidé d'ouvrir et de creuser afin de changer la conduite d'alimentation et en même temps préparer le séparatif. Nous avons approché deux entreprises et une est sortie gagnante au niveau prix et délai. Merci à l'entreprise Georges Demierre et Fils SA à Poliez-Pittet pour le travail.

Avant, l'Église catholique était alimentée par le bâtiment des Placettes. Par contre, il y avait un compteur séparé. Nous sommes regroupés avec la commune de Montilliez et les frais doivent être partagés. C'est pourquoi nous avons mis en attente la pose de 25m de canalisation pour la mise en séparatif. Nous le budgétiserons pour l'année prochaine.

200 Le 24 septembre 2019 a eu lieu la séance de l'Assemblée intercommunale du Service Défense Incendie et Secours Haut-Talent (SDIS Haut-Talent). Le budget 2020 a été accepté et le coût par habitant revient à CHF 14.31. Nous sommes le plus petit SDIS du canton et le meilleur marché. Echallens tourne entre CHF 23-27.- par habitant. Nous sommes environ 8'400 habitants et la comparaison avec Echallens (une trentaine de communes) est difficile.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Sur la route de Froideville, pourquoi est-ce qu'il y a une bande de 30cm de ballast après la bordure ? Avec les problèmes de mauvaises herbes, ne faudrait-il pas mettre de la terre ?

---

*Monsieur le Syndic*

La volonté était d'accorder un passage, mais difficile, pour permettre si nécessaire aux gros véhicules de croiser sans s'enfoncer.

---

*Monsieur François Zürcher*

210 Quelle est la date prévue de la constitution de l'association intercommunale de la STEP ? L'article 113 de la Loi sur les communes (LC) prévoit une commission qui statue dans chaque commune pour donner son préavis à la Municipalité.

---

*Madame Patricia Riva*

Nous avons d'abord établi les statuts qui doivent être adoptés. Ensuite nous formerons un Comité de direction (Codir). Pour plus de détails, je vous invite à participer à la séance d'information du 26 novembre ou du 3 décembre 2019.

---

*Monsieur François Zürcher*

220 Si je comprends bien, la commission ad'hoc que va nommer le bureau devra examiner le détail des statuts, dans le but de faire des propositions de modifications de statuts aux municipalités ? Dans un deuxième temps, dans le système des associations intercommunales, lorsque le projet passe au plénum du Conseil, il n'est plus possible d'amender les statuts.

Cette commission a une certaine importance dans la mesure où c'est le seul moment où les représentants des commissions qui sont des représentants du Conseil communal peuvent proposer des modifications des statuts. Contrairement aux règlements communaux, il n'est plus possible de faire des amendements par la suite.

---

*Madame Patricia Riva*

A l'heure actuelle l'association intercommunale n'est pas encore créée.

---

*Madame la Présidente*

230

Nous avons reçu une lettre nous demandant de nommer une commission ad'hoc. Les membres de cette commission doivent se rendre à une des séances d'information proposées.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Lors de la séance de septembre, ils nous ont expliqué qu'ils hésitaient entre trois formes d'organisation et ils sont partis sur une association intercommunale. A mon avis, sa création devrait se faire dans les mois qui viennent.

---

*Monsieur Cédric Panchaud*

Quelles sont les 9 communes concernées par le projet de la STEP ?

---

*Madame Patricia Riva*

Bottens, Cugy, Echallens, Fey, Goumoëns, Montiliez, Morrens, Oulens-sous-Echallens et Villars-le-Terroir.

240

---

*Monsieur Joseph Ecoffey*

Pouvons-nous avoir des nouvelles du Pressoir ? J'ai constaté que les ouvriers ont couvert la dalle et j'aimerais savoir pourquoi ils ont creusé.

---

*Monsieur le Syndic*

Les ouvriers ont couvert la dalle et montent les murs. S'ils ont creusé c'est parce que le constructeur a prévu de faire comme ça. Les murs du rez-de-chaussée sont en construction. Tout se passe bien.

#### **4. Assermentations de Madame Sandra Monteleone et de Monsieur Florian Tzaut**

250

---

*Madame la Présidente*

Madame la Présidente procède à l'assermentation de Madame Sandra Monteleone et de Monsieur Florian Tzaut.

## 5. Préavis N° 2019-10 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2020-2021

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Syndic*

260 Les recettes fiscales 2018 ont été exceptionnelles puisqu'elles ont été supérieures de plus de 5%, soit près de CHF 160'000.-, à la moyenne des recettes fiscales des cinq dernières années.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques budgétisé pour l'année 2019 a été calculé sur le bouclage provisoire d'août 2018. Selon le dernier bouclage provisoire, l'impôt sur le revenu des personnes physiques attendu pour l'année 2019 est inférieur de CHF 100'000.- soit de 5% au montant budgétisé. A ce jour, l'impôt sur la fortune correspond au budget 2019 et l'impôt des personnes morales est supérieur d'environ CHF 15'000.-

Le présent arrêté d'imposition propose une diminution de 1.5 point d'impôt en respect de la convention signée entre l'Etat de Vaud et l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

270 En 2019, la facture de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) représente 2.6 points d'impôt soit CHF 117'000.-. La différence d'un point demeure ainsi conservée par notre commune. Le budget 2019 représente un déficit de CHF 154'000.-

Au vu des éléments exposés, la Municipalité n'a pas jugé judicieux de présenter une baisse d'impôt plus importante.

---

*Madame la Présidente*

Ouvre le débat sur le préavis N° 2019-10. Personne ne demande la parole.

### **Vote sur le préavis N° 2019-10**

#### **Le Conseil communal de Bottens**

- 280
- Vu le préavis municipal N° 2019-10 ;
  - Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
  - Entendu le rapport de la Commission des finances ;

#### **Décide**

D'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 tel que présenté.

- Oui : 30
- Non : 0
- Abstention : 0

**Le préavis N° 2019-10 tel que présenté est accepté.**

290 **6. Préavis N° 2019-11 relatif à la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019**

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Syndic*

300 Si la Municipalité a décidé de présenter ce préavis c'est pour répondre premièrement à une intervention de Monsieur François Zürcher et deuxièmement pour respecter les recommandations de notre fiduciaire. En effet, selon l'article 10 du règlement sur la comptabilité des communes, une demande de crédit complémentaire doit être déposée en temps opportun. Ces recommandations sont transmises et suivies par la Préfecture, en ce sens il s'agit bien d'une obligation.

Lors de l'établissement du budget, nous tenons à budgétiser les différents postes au plus près de la réalité des besoins. Notre volonté n'est pas de surévaluer les différents postes mais de les rendre les plus réalistes possible. En outre, nous avons le souci de tendre au mieux à l'équilibre de nos comptes.

Nous tenons à jour un tableau de bord qui nous permet d'être attentifs aux divers comptes et à leur situation par rapport au budget.

Le nombre de séance de Conseil par année ne nous permet pas d'être plus réactifs dans la présentation de ce préavis. Nous avons décidé de vous présenter un préavis par année concernant les dépassements de crédits.

---

310 *Monsieur François Zürcher*

Pourquoi est-ce que dans son rapport la commission des finances propose d'accepter 3 des crédits complémentaires demandés alors que la Municipalité en a soumis 8 ? Il s'agit de dépassements déjà constatés et attendus d'ici la fin de l'année, c'est une pratique correcte. Je comprends la position de la commission des finances comme un amendement que pour ma part je ne soutiendrai pas.

---

*Monsieur David Bailly*

320 Je crois que la remarque de la commission des finances est relativement simple. Il y a un poste pour lequel la Municipalité demande un crédit complémentaire de CHF 500.- pour un budget qui avoisine les CHF 5 millions. CHF 500.- c'est CHF 500.- je suis tout à fait d'accord mais c'est difficile de faire un préavis, de demander à la commission des finances de statuer et d'organiser une séance du Conseil pour des dépassements de budget qui sont infimes.

L'idée de la commission des finances est de revoir le règlement en décidant jusqu'à quel montant la Municipalité est libre de faire certaines choses. Effectivement, la commission des finances pourrait poser une motion pour obliger la Municipalité à revoir ce règlement mais nous n'en sommes pas encore là. La législature se termine dans 2 ans, il serait judicieux au début de la législature suivante de régler le traitement de ces dépassements d'autant plus que dans le budget il y aura certainement d'autres postes qui seront plus bas et qu'à la fin il y aura un équilibre. Félicitations à la Municipalité pour son suivi.

*Monsieur Claude Diday*

330 Je désapprouve le commentaire de la commission des finances. Je vais dans le sens de Monsieur Zürcher et vous invite à ne pas suivre le rapport de la commission des finances. D'ailleurs il manque une étape puisqu'il n'y a pas d'amendement proposé.

L'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) indique que « la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal ». C'est ce qui est fait dans ce préavis et qui nous permet d'avoir une vue prospective.

Voici les mêmes chiffres mais présentés différemment :

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>A+B</b>	<b>D</b>	<b>D-(A+B)</b>
	<u>Budget</u>	<u>Compl.</u>	<u>Total</u>	<u>Compta</u>	<u>Ecart</u>
Administration	11'050	1'300	12'350	12'331	-19
Finances	1'000	500	1'500	931	-569
Refuge	11'600	2'500	14'100	4'424	-9'676
Routes	20'000	3'000	23'000	20'418	-2'582
Déchetterie	14'000	6'000	20'000	9'713	-10'287
Epuration	9'833	5'000	14'833	11'241	-3'592
Instruction publique	7'200	2'000	9'200	8'870	-330
Culte	18'000	2'500	20'500	20'444	-56
	<b>92'683</b>	<b>22'800</b>	<b>115'483</b>	<b>88'372</b>	<b>-27'111</b>
CDI-07.10.2019					

340

La Municipalité demande un crédit complémentaire de CHF 22'800.-. L'écart entre le budget total (montants du préavis N° 2018-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019, acceptés lors de la séance du 10 décembre 2018, additionnés aux montants complémentaires demandés dans ce préavis) et les montants comptabilisés à ce jour représente CHF 27'111.-. Ce qui signifie que CHF 4'311.- ne sont pas encore dépensés mais vont devoir l'être.

On n'engage pas, si c'est possible, un crédit tant qu'on n'a pas le budget. Félicitations à la Municipalité. Je vous invite à accepter le préavis tel que présenté.

*Monsieur Frédéric Riva*

350 Je ne comprends pas le débat puisque dans la conclusion du rapport de la commission des finances il est écrit que la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis.

Ne serait-il pas intéressant de publier également les différences d'entrées ? Un dépassement de budget ne veut pas dire que le compte n'est plus équilibré. Par exemple : Les frais d'entretien pour l'épuration sont plus élevés que prévu mais cette rubrique est financée par des taxes qui sont peut-être plus élevées que prévu.

---

*Monsieur Claude Diday*

360 Dans la conclusion du rapport de la commission des finances il est écrit que la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les 3 dépassements mentionnés ci-dessus. Or, la Municipalité en a présenté 8 dans le préavis.

La suggestion d'ajouter des données sur les revenus est certainement juste pour l'information mais pour le budget, dans les comptes communaux, chaque rubrique est traitée pour elle-même. Par exemple, lorsqu'on traite une demande de crédit d'investissement, on accorde le crédit pour l'ensemble de l'investissement et les subsides rentrent après dans la ligne des revenus.

### 370 **Vote sur le préavis N° 2019-11**

#### **Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis municipal N° 2019-11 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

#### **Décide**

De donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019.

- 380
- Oui : 24
  - Non : 0
  - Abstention : 6

**Le préavis N° 2019-11 tel que présenté est accepté.**

## **7. Propositions individuelles et divers**

---

*Monsieur David Truffer*

Des voitures stationnent régulièrement sur une route secondaire dans le village. Est-ce que cette pratique est interdite par un règlement, tolérée ou parfaitement légale ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

390 Nous savons que des voitures stationnent dans votre quartier et ce n'est pas le seul endroit. Lorsque je vois une voiture mal stationnée, j'informe les personnes qu'il y a des places de parc à disposition plus loin dans le village. En cas de récidive, je mets une amende. Il est interdit de stationner sur les routes.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

400 Je n'ai manqué aucune occasion de féliciter Madame Joëlle Cossetto Chapuis d'avoir mis sur pied la structure de Croc'Lionceaux. Cette petite structure est financièrement plus abordable pour les familles et pour la commune par rapport à une UAPE traditionnelle. Sur invitation, je suis allé un jour à midi pour participer au repas avec les enfants. J'y ai découvert un accueil tranquille. A leur arrivée, les enfants se mettent spontanément à table dans le calme. L'ambiance est formidable. Chacun connaît exactement sa mission : servir le pain, la salade. Lorsque j'ai vu cette organisation sans obligation de donner des ordres cela m'a fait chaud au cœur. Les différentes activités organisées après le repas sont très intéressantes : bricolage, jardin potager, activités en forêt. Je vous invite à visiter la page Facebook de Croc'Lionceaux.

Je voudrais remercier la Municipalité, Madame Delpierre qui est toujours présente et le Conseil communal pour l'appui apporté.

410 Bravo à Madame Cossetto Chapuis et toute son équipe. Merci de leur transmettre mon message. Je me réjouis de voir que tous ces intervenants ont réussi à faire reconnaître Croc'Lionceaux comme une UAPE officielle par le canton pour la rentrée 2019. C'était un challenge pas facile à atteindre surtout pour le canton de Vaud qui est très procédurier.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Concernant le préavis N° 2019-11, personnellement, je ne suis pas encore convaincu par la façon de traiter les demandes de crédits complémentaires et je pense que mes collègues de la commission des finances non plus. Nous sommes à disposition pour en discuter avec la Municipalité.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

420 Le premier débat du Grand Conseil concernant le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 9'950'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 501-B-P entre Cugy et Bottens sur le territoire des communes de Cugy, Bretigny-sur-Morrens et Bottens a eu lieu lors de la séance du 24 septembre 2019.

Quand aura lieu le deuxième débat ? Il n'est pas à l'ordre du jour de la séance de demain.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Il y a toujours deux débats : le premier pour accepter le projet et le deuxième qui en principe entérine le premier. S'il y a des amendements différents entre le premier et le deuxième débat, il peut y avoir un troisième débat. Honnêtement, je n'ai pas suivi le premier débat et ne sais pas s'il y a eu des amendements.

430 Je doute qu'il y ait le deuxième débat demain, d'autant plus s'il n'est pas à l'ordre du jour. Ce n'est pas surprenant puisque la commission des pétitions va siéger ce jeudi. Nous sommes invités à participer. J'imagine qu'ils vont très certainement rejeter la pétition. Nous souhaitons mettre la pression sur la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et je crois que nous avons réussi. Si par hasard la pétition est acceptée, je pense que cela pourrait retarder encore un peu le deuxième débat. Le but de notre pétition n'était pas de retarder les débats ni les travaux mais de les faire activer.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

440 J'ai suivi la séance du Grand Conseil du 24 septembre 2019. Le premier débat s'est très bien passé et a été accepté. Monsieur Jean-François Thuillard, Président de commission, a tout de suite engagé le deuxième débat. Un parti a déposé une motion pour ajouter un article à ce décret pour accorder un crédit du même montant que le projet (CHF 9'950'000.-) pour faire une piste cyclable. Il y a eu beaucoup de discussions autour de la protection des surfaces d'assolement (SDA) entre autres. C'est très difficile pour les communes qui doivent respecter la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Les deux débats ont été acceptés. Et la motion a été refusée.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Le deuxième débat peut être demandé immédiatement après le premier.

450 Demander un tel montant pour la création d'une piste cyclable, alors que c'est le même montant pour réaliser l'entier des travaux, ce n'est pas étonnant que cela ne soit pas accepté. Par contre, si cette personne avait demandé CHF 1 million, cela aurait pu être accepté. Dans ce cas, il y aurait eu un troisième débat.

Est-ce que la municipalité a reçu une confirmation écrite du planning des travaux 2x 8 mois avec réouverture de 4 mois au milieu ?

---

*Monsieur le Syndic*

Nous n'avons rien reçu.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Pour le moment il faut bien se rappeler que c'est les 24 mois de fermeture de la route qui priment.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

460 Madame Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat a affirmé la variante 2x 8 mois de travaux avec une réouverture hivernale.

---

*Monsieur le Syndic*

Le débat est disponible sur internet. La piste cyclable n'a pas été acceptée. Par contre, quelques jours après, peut-être que vous l'avez vu dans la presse, le Conseil d'Etat a décidé de débloquer environ CHF 300'000.- pour faire une piste cyclable provisoire entre Cugy et Bottens pour relier les deux pistes cyclables existantes.

470

*Madame la Présidente*

Les prochaines manifestations du village :

17 octobre : Le matin, la police de proximité sera dans le centre du village

10 novembre : Kermesse à la salle polyvalente

30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente

6 décembre : Téléthon à la cure, organisé par la jeunesse

9 décembre : Séance du Conseil communal 20h00

480 N'oubliez pas que vous pouvez voter jusqu'au 20 octobre 2019 à 11h00 pour les élections au Conseil des Etats et au Conseil national.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à la salle du Conseil. A la fin de cette séance, il y aura la verrée de fin d'année. Tout le monde sera cordialement invité, le public également.

Petit rappel pour les délégué-e-s aux associations intercommunales : n'oubliez pas de rendre votre rapport annuel. Le bureau vous communiquera le délai par email.

La séance est levée à 21h15.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 9 décembre 2019.

490

Au nom du bureau du Conseil communal

**La Présidente**  
Annelise Graber



**La secrétaire**  
Audrey Kalbfuss

